## Tableau n° 7

## L'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins et le sulfate de chrome

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 15 Août 2007 ; N° JORT : 69/2007

Liste indicative des principaux		
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Travaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A-		Liste indicative des principaux travaux
Ulcérations nasales	30 jours	
Ulcérations cutanées et dermites eczématiformes chroniques ou récidivantes.	30 jours	Préparation, emploi, manipulation de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins, du chromate de zinc et du sulfate de chrome notamment :  . Fabrication de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins.  . Fabrication de pigments (jaune de chrome etc.) au moyen de chromates ou bichromates alcalins.  . Emploi de bichromates alcalins dans le vernissage d'ébénisterie.  . Emploi des chromates ou bichromates alcalins comme mordants en teinture.  . Tannage au chrome.  Préparation par procédés photomécaniques de clichés pour impression.  . Chromage électrolytique des métaux.  . Travaux dans les laiteries et les laboratoires de contrôle.  . Travaux dans les conserveries et pour la production de mycéllium.
-В-		Liste limitative des travaux
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.  -C-	7 jours	Chromage électrolytique des métaux. Fabrication, manipulation, emploi de chromates et bichromates alcalins. Opérations de soudage sur des métaux contenant des bichromates.
Cancer broncho-pulmonaire primitif.	30 ans	Liste limitative des travaux
-D-		Fabrication et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et
Cancer des cavités nasales.	30 ans (sous réserve d'une	bichromates alcalins.
	durée minimale	Fabrication du chromate de zinc.
	d'exposition de 10 ans)	Opérations de soudage sur des matériaux contenant des bichromates.